

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION**INTERPIERRE EN DEMEMBREMENT**

Cher Associé,

La situation de votre société à la fin du troisième trimestre permet de distribuer un dividende trimestriel, inchangé à 10,5 €.

Le démembrement temporaire (5 à 10 ans) des parts de votre SCPI est désormais possible. En vous portant acquéreur de part en nue-propriété, vous bénéficiez d'une décote qui augmentera l'effet de revalorisation de la SCPI. Outre cet avantage financier, il convient de considérer s'il y a lieu, celui de la réduction de votre ISF induit par cette opération en démembrement.

Le prix de la part est revalorisé de 1 025 à 1 050 € le 1er novembre.

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital s'élève à 17 341 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	16 355	112	6	0	16 641	255
II	16 461	141	20	0	16 582	257
III	16 582	765	6	0	17 341	268

Marché secondaire : Une demande de retrait pour 6 parts a été reçue au cours du trimestre, traitée immédiatement. Aucune demande de retrait n'est en attente.

Mouvements du patrimoine : Aucun mouvement n'est intervenu sur le patrimoine durant le trimestre.

Situation locative : Le taux d'occupation financier s'élève à 81,7 %, en très légère hausse par rapport au trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 87,1%, stable par rapport au trimestre précédent. Les vacances concernent Créteil (94), Lognes (77), Labège (31), Vitry Grimaud (94). La société de gestion s'active à relouer les locaux vacants.

Souscription : Le prix de la part est 1 025 €, il passe à 1 050 € au 1er novembre. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 922,5 €. Il passe à 945 € le 1er novembre. Dans le cas où les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est de 800 €. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Dividende trimestriel : Le dividende est versé trimestriellement. L'acompte d'octobre, inchangé, a été fixé à 10,5 € par part. Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

Fiscalité : Au 1er octobre, les prélèvements sociaux passent de 12,3% à 13,5%. La fiscalité sur les plus-values immobilières changera au 1er février 2012. L'abattement pour durée de détention sera fixé à 2% par an entre 6 et 17 ans de détention, 4% par an entre 18 et 24 ans et 8% par an entre 25 et 30 ans. L'abattement fixe de 1 000 € opéré sur la plus-value brute est supprimé depuis le 20 septembre 2011.

Salon : Le groupe Paref est présent au Salon Actionaria (Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris) les 18 et 19 novembre.

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.